

Accompagnement Social lié au Logement et Baux Glissants

Le Logis de l'Agglomération Grenobloise

RAPPORT D'ACTIVITE 2008

MAI 2009



... de l'apparence à la réalité ...

2008 : Le champ du secteur social est en pleine mutation. Les collectivités territoriales se reposent la question de faire appel à des opérateurs pour remplir des missions de service public. La recherche d'une meilleure efficacité pour ne pas dire rentabilité, amène à une mise en concurrence des associations. La question de l'appel d'offre pour la réalisation des mesures ASL s'est posée, mais en choisissant de reconduire pour trois ans les conventions avec les associations, le Conseil Général de l'Isère fait confiance au partenariat ancien et à la collaboration avec la société civile.

Dans cette recherche de transparence, d'harmonisation de la couverture territoriale, le Conseil Général de l'Isère a souhaité d'une part, réaffirmer sa « commande » en précisant les modalités de mise en œuvre et

d'évaluation des mesures d'ASL et de Baux Glissants, et d'autre part, diminuer le nombre des petites équipes en demandant leur réorganisation.

C'est ainsi qu'ALTHEA a sollicité LE RELAIS OZANAM pour que nous reprenions leur activité et que leur salariée Valérie GAILLARD puisse continuer sa mission au sein de notre association en 2009. LE RELAIS OZANAM a accepté car ensemble nous pouvons renforcer notre réactivité, la pluridisciplinarité de l'équipe et ainsi la qualité du service rendu aux ménages.

Nous souhaitons adapter notre service aux nouveaux enjeux économiques et sociaux, mais le risque que nous entrevoyons, est d'être évalué uniquement à partir des moyens mis en œuvre (nombre d'entretiens, nombre d'heures passées...) au détriment des résultats ou de la qualité de

l'accompagnement réalisé par des professionnels capables d'accompagner des personnes vulnérables.

En équipe et à partir du projet associatif, nous nous questionnons de nouveau sur l'essence même de l'accompagnement. Par exemple, les différences de rythme entre la durée des mesures et le temps nécessaire à une personne pour évoluer, comprendre, changer de comportement.

Comment accompagner lorsque la personne n'est plus en demande ou ne comprend pas le sens de la mesure ? Accompagner dans le cadre de l'ASL, c'est aussi partir de là où en sont les personnes et trouver des finalités communes entre leurs objectifs personnels, les objectifs de notre mission et les exigences de la société en matière de logement ; et ensuite trouver des moyens qui s'adaptent et correspondent à leur personne.

DANS CE NUMÉRO :

Statistiques 2
2008

A propos des 2
ménages suivis

Alimentation 3
et Santé

Logements 4
indécents

Points forts 4
2008

L'ASL et les Baux Glissants

Cette activité est rattachée au service du Logis de l'Agglomération Grenobloise. Cette organisation permet un travail en équipe avec des collègues qui gèrent d'autres activités : résidence sociale, hébergement temporaire, prévention des impayés de loyer. Cela renforce la pluridisciplinarité de l'équipe avec trois formations différentes : CESF, Éducatrices Spécialisées, Assistantes Sociales.

Cette organisation permet des regards différents, complémentaires et croisés sur les situations des ménages et approches spécifiques en terme d'outils spécifiques.

→ Nos moyens d'intervention

Notre intervention peut s'appliquer de manière très concrète selon les besoins des personnes accompagnées (grilles budgétaires, organisation d'achats alimentaires, de mobilier...) ou consister en un travail plus centré sur l'écoute.

Les modes d'intervention sont différents d'un secteur géographique à un autre.

L'agglomération grenobloise, du fait d'une problématique de relogement extrêmement tendue, nous amène à travailler sur des situations

d'endettement majeur, d'indécence de logement, etc...

Nous avons développé le travail en partenariat et en réseau afin de trouver une solution en amont ou en parallèle d'un relogement.

Hors agglomération, les situations concernent majoritairement de l'accès au logement.

Le suivi s'exerce alors beaucoup plus sur les démarches concrètes d'entrée dans un appartement.

STATISTIQUES 2008 67 familles accompagnées

→ Tendances de l'année 2008

Il y a davantage de mesures « traitement de la dette » sur le secteur pays Voironnais Chartreuse et Sud Grésivaudan.

Sur l'agglomération grenobloise : même si elles restent minoritaires, nous constatons une augmentation de mesures concernant l'accès au logement trouvé.

Dans ce cadre, huit ménages bénéficiaient d'un dispositif d'hébergement ou en étaient issus.

« La visite à domicile facilite l'instauration d'une relation de confiance avec les personnes

et s'inscrit dans une action sociale globale.

Elle nous permet d'échanger avec les intervenants extérieurs sur les problématiques repérées ».

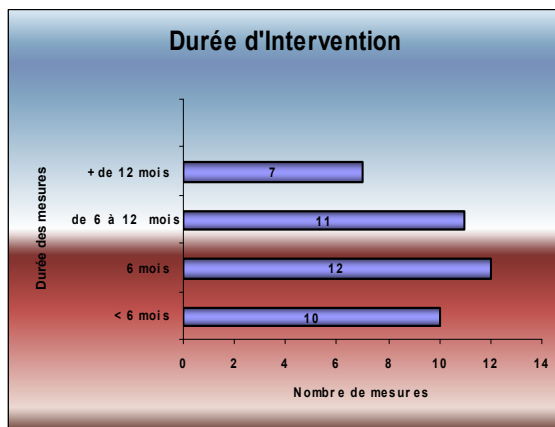
→ Durée de l'intervention

Onze suivis de 6 à 12 mois et sept suivis de plus de 12 mois.

Plusieurs suivis de plus de 12 mois concernant des difficultés de gestion budgétaire au sein du couple. Le travail a porté sur la modification des priorités budgétaires.

Un long suivi a débouché sur une orientation de type curatelle.

Une famille hébergée depuis de nombreuses années a pu prendre conscience des droits et devoirs que nécessite l'accès au logement.



→ Mesures non menées à terme

Elles sont au nombre de 12, dont 9 désengagements du ménage.

Il y a une forte population de jeunes pour qui l'aspect préventif de la mesure ASL n'a pas pris de sens. La priorité n'est pas mise sur le logement pour ces ménages et la mesure d'ASL est vécue comme une contrainte plutôt que comme un soutien.

Mesures en cours au 1er janvier	Mesures désignées	Mesures contractualisées	Mesures non contractualisées	Mesures menées à terme	Mesures non menées à terme	Mesures en cours au 31 décembre
27	41	40	1	28	12	27

« Un accompagnement social au logement personnalisé au plus près des ménages en difficulté »

A propos des 40 ménages suivis

Dont l'accompagnement a pris fin en 2008

→ Composition des ménages



37 % de personnes isolées avec une proportion égale d'hommes et de femmes

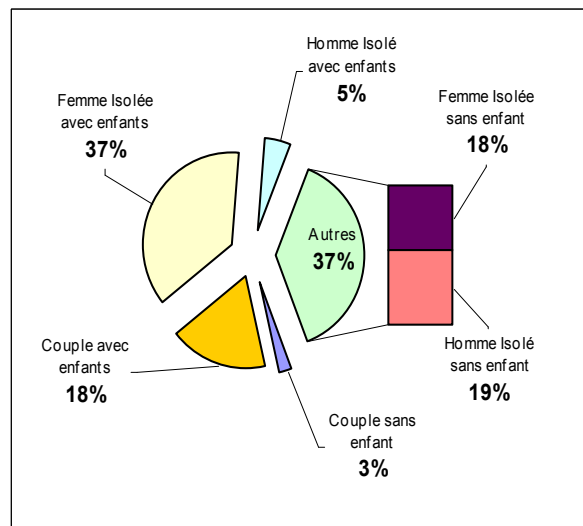
42 % de familles monoparentales (dont 2 hommes avec enfants). Nous constatons une augmentation par rapport à l'année précédente.

18 % de couples avec enfants. Légère baisse du nombre de familles.

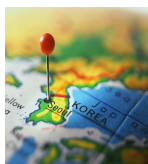
8 jeunes adultes ont été accompagnés dans le cadre d'une recherche ou d'un premier logement. Ils sont localisés sur le Territoire Bièvre Valloire, Pays Voironnais, Chartreuse et Sud Grésivaudan. En effet, l'agglomération grenobloise dispose d'un dispositif spécifique au public jeune.

Contrairement à l'année 2007, une seule personne de plus de 55 ans a été accompagnée.

77,5 % des chefs de famille ont entre 25 et 55 ans.

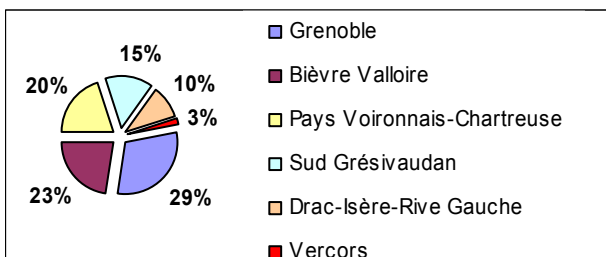


Suite de la rubrique "A propos des 40 ménages suivis"



→ Origine géographique des ménages

A partir de 2009, notre secteur d'intervention sera encore plus étendu (notamment du fait de la reprise de l'activité d'ALTHÉA).



77,5 % de ménages ont un reste à vivre inférieur ou égal à 230 € par personne.

Les conditions de vie restent difficiles pour la plupart des ménages. Seulement 17,5 % des ménages ont plus de 300 €/mois de reste à vivre/personne.

Ces personnes travaillent avec un salaire supérieur au SMIC sans grosse dette.

« 77,5 %
ont un
reste à vivre
inférieur ou égal à
230 euros ... »

→ Endettement des ménages

Cette année compte tenu du grand nombre de dossiers d'accès au logement, les familles sans dette de loyer sont majoritaires (57,5 %).

Quatre dossiers d'endettement locatif ont été traités à la place de neuf l'année dernière.

Plusieurs dettes locatives n'ont pu être apurées suite au refus du propriétaire et/ou à la démobilisation du ménage.

Endettement général : 80% des familles sont endettées, dont 20% ont déposé un dossier de surendettement.

« ... 80 % des
familles ont un
endettement
général ... »

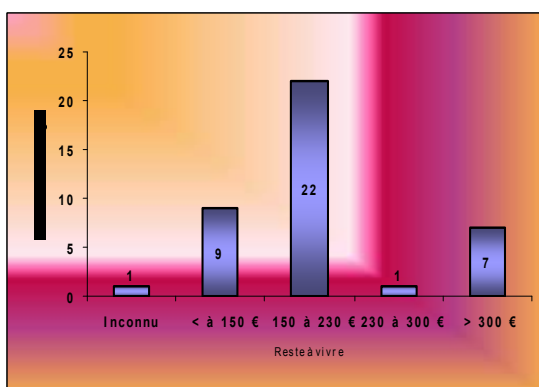


→ Ressources des ménages

47,5 % des ménages accompagnés ont des ressources liées au travail.

Seulement 7,5 % bénéficie d'un contrat à durée indéterminée supérieur ou égal au SMIC.

Nous constatons une augmentation du travail à temps partiel et une difficulté d'accéder à l'emploi, même intérimaire ou saisonnier.



30 %
des ménages
sont
Grenoblois



→ Statut d'occupation des ménages

La majorité est locataire dans le parc public (55 %).

37,5 % de personnes sont locataires dans le parc privé augmentation par rapport à 2007 : en lien direct avec la saturation de l'accès au parc public.

Un bail glissant s'est achevé en 2008 après un an de suivi. Il a permis au ménage de réintégrer le dispositif de logement de droit commun après le traitement d'une dette locative.

L'alimentation et la santé



Nous souhaitons vous interpellier sur les difficultés qu'ont de plus en plus de familles à minima sociaux pour s'alimenter correctement.

Dans notre travail auprès des personnes, nous avons pu constater 3 points :

- les parents n'ont plus la capacité de se nourrir à chaque repas,
- les parents ont des problèmes de santé liés à ce manque d'alimentation

(une personne a une carence en fer, une autre est confrontée à un amaigrissement prononcé),

- les parents ayant des problèmes de santé (type diabète) ne peuvent avoir un régime alimentaire adapté à leur maladie.

Bien que nous échangions longuement sur cette problématique avec les familles, il apparaît que les moyens sont très limités. Ces familles ont une maîtrise de leur budget alimentaire,

elles comparent les prix et achètent au moins cher, elles utilisent le réseau associatif pour l'aide alimentaire, elles connaissent les bases culinaires et essaient de prendre en compte les différents groupes d'aliments.

Mais malgré tout, il ne leur est plus possible à l'heure actuelle de se nourrir dignement. Alors que dans une société telle que la nôtre, s'alimenter ne devrait pas être un combat de chaque jour.

Problématique des logements indécents

2008 a été l'occasion d'approfondir ce thème d'une part avec des accompagnements individuels de personnes en difficulté et d'autre part avec un travail plus collectif :

- Saisie du dispositif spécifique concernant l'indécence du logement sur la commune de Grenoble (porté par le PACT et la CLCV) en partenariat avec le service d'Hygiène de la ville.

- Participation à une réunion à UN TOIT POUR TOUS sur ce thème. Réflexion de nombreux partenaires (bailleurs, associations, communes de l'agglomération...) et expression d'une volonté politique locale face au « mal logement ».

- Création de SOS Taudis à Un Toit pour Tous ; diagnostic social et orientation vers les dispositifs existants. Nouvel outil financé par la Fondation Abbé Pierre.

- Réflexion de la CAF pour dépister les « marchands de sommeil ».

Exposé de la situation de Monsieur D.

Monsieur D. 35 ans, célibataire, nous a sollicité pour être épaulé dans ses recherches de logement. Il perçoit le RMI et effectue des recherches d'emploi. Monsieur occupe depuis 1,5 an un local au sous-sol d'un immeuble de standing. Le montant du loyer s'élève à 400 €.

Il dispose d'une pièce noire et d'une autre avec 2 fenestrons au ras du plafond. Monsieur rencontre des problèmes respiratoires (du fait du manque d'air).

Le chauffage et la VMC ne fonctionnent pas. Le lavabo et les toilettes sont inutilisables.

Plusieurs mois d'intervention dans le cadre de l'ASL avec la mobilisation active de Monsieur D. ont permis la saisie des dispositifs existants avec un travail en partenariat qui a abouti à un relogement HLM rapide et adapté en taille et en montant de loyer.

Seul, Monsieur n'était pas en capacité de se confronter au propriétaire et de solliciter les interlocuteurs compétents.

Soutenu moralement et épaulé dans les démarches, Monsieur a participé pleinement à l'évolution positive de sa situation concernant le logement.

**Un travail centré
davantage sur de
la prévention**

Exposé de la situation de Monsieur B.

Notre accompagnement concerne l'accès ou le maintien dans un logement. Mais, il arrive dans des situations exceptionnelles d'adapter notre intervention par rapport à une autre problématique apparue en cours de suivi et qui ne concerne plus des objectifs d'accompagnement social au logement. Aussi, nous avons accompagné un monsieur qui avait une mesure d'expulsion locative. Il s'est avéré que suite à des problèmes de santé, il n'était plus en capacité d'assurer sa gestion administrative et financière. Une instance sociale a été sollicitée et notre action s'est orientée vers deux points :

- prioriser les soins,
- accompagner Monsieur dans le cadre de l'expulsion locative et trouver une solution d'hébergement.

Nous avons accompagné vers une hospitalisation. Le diagnostic a révélé un état de santé très dégradé et une incapacité de vivre en logement autonome. Nous avons sollicité une instance logement pour refaire le point. Il a été décidé de travailler sur le dépôt du dossier de surendettement puisque nous avons amorcé le travail.

Par ailleurs, nous avons pris l'initiative de mettre en lien une amie de Monsieur et le bailleur suite à l'accord de Monsieur pour rendre le logement. Ainsi, l'état des lieux a pu être réalisé et le logement rendu.

En fin de mesure, Monsieur était toujours hospitalisé. Sa sortie n'était pas d'actualité. Sa priorité était de se consacrer à sa santé. Ce type d'accompagnement ne correspond pas au cadre fixé par le Fonds de Solidarité au Logement pour une mesure d'accompagnement social au logement, mais cet exemple traduit que la personne est toujours au centre de nos interventions et que c'est nous qui nous adaptons à elle. Ainsi, nous maintenons un accompagnement personnalisé, riche de sens et bénéfique pour les ménages accompagnés.

POINTS FORTS DE L'ANNEE 2008

- ◆ 67 ménages accompagnés sur 6 Territoires,
- ◆ 55 % des ménages accompagnés dans l'accès au logement,
- ◆ 57,5 % de ménages sans dette locative,
- ◆ 82,5 % de ménages sans procédure d'expulsion,
- ◆ 55 % sont locataires du parc public,
- ◆ 40 % accèdent à un premier logement,

**Un travail toujours
centré
autour de la personne**